

MÉDECIN DU TRAVAIL OU MÉDECIN COLLABORATEUR (H/F)



LE POSTE

Vous souhaitez réorienter votre carrière et bénéficier d'avantages liés au statut de médecin salarié en travaillant sur un champ d'activités variées ?

Vous recherchez un équilibre vie professionnelle / vie personnelle, une possibilité de télétravailler et des missions stimulantes ?

N'hésitez plus ! La MSA Bourgogne recherche des médecins du travail ou des médecins collaborateurs pour rejoindre son service Santé sécurité au travail.

Découvrez le témoignage de nos médecins du travail du réseau MSA :

<https://www.youtube.com/watch?v=UcLiIzidvQ>

Localisation

La MSA Bourgogne couvre 4 départements : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne.

Le poste peut être basé sur Dijon, Nevers, Mâcon ou Auxerre, en fonction du candidat. Nous disposons également de locaux sur Autun et sur Levernois (Beaune) dans lesquels le candidat pourra exercer. Nous offrons la possibilité de télétravailler et d'effectuer des téléconsultations.

Type de contrat

- CDI temps plein ou partiel (un temps partiel d'activité est compatible avec l'exercice d'une activité libérale ou salariée hors de votre secteur d'activité en tant que médecin du travail).
- Forfait annuel en jours.

Prise de fonction : dès que possible.

LE PROFIL RECHERCHÉ

Vous êtes titulaire d'un DES ou d'un CES en médecine du travail, ou vous êtes médecin généraliste, spécialiste, et souhaitez réorienter votre activité.

Vous avez :

- Une appétence pour la santé au travail et la prévention des risques professionnels et environnementaux ;
- Une connaissance des outils informatiques et bureautiques ;
- Des capacités d'anticipation, d'organisation et d'adaptation ;
- Des qualités relationnelles, le sens de l'écoute et le goût du travail en équipe pluridisciplinaire ;
- Le permis B (déplacements à prévoir).

Si vous n'êtes pas encore titulaire d'un diplôme en médecine du travail ou en médecine agricole, la MSA prend en charge votre formation qualifiante (et rémunérée) à l'Institut National de Médecine Agricole à Tours.

Vous souhaitez découvrir la MSA et le métier ? Vous avez la possibilité de rencontrer les médecins en poste et de réaliser une ou plusieurs journées d'immersion pour mieux vous projeter, n'hésitez pas à nous contacter directement !

VOS MISSIONS

Nos missions sont variées et en intégrant notre équipe SST, vous serez amené.e à intervenir dans différentes filières et types d'entreprises, du tertiaire aux exploitations agricoles.

Suivre l'état de santé des salariés agricoles, tous secteurs d'activité confondus :

- Participer à la prévention des risques professionnels (risques chimique, biologique, physique, psychosociaux...) et à la protection de la santé des travailleurs ;
- Conseiller le salarié, l'employeur et ses représentants dans votre champ de compétences ;
- Assurer le suivi individuel de l'état de santé des salariés agricoles (visites médicales...) en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail du service ;
- Contribuer à la veille épidémiologique et à la traçabilité des expositions professionnelles des travailleurs ;
- Prévenir la désinsertion professionnelle des travailleurs agricoles et favoriser leur maintien en emploi, en partenariat notamment avec le Médecin-conseil, le travailleur social et le conseiller en prévention des risques professionnels de la caisse de MSA.

Préserver la santé au travail des salariés et non-salariés agricoles :

- Mener des actions ciblées en milieu professionnel (secteurs primaire, secondaire, tertiaire) ;
- Participer à des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail ;
- Inciter les employeurs à prendre toutes les mesures justifiées de prévention.

Vous intégrerez une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, d'infirmiers, de conseillers en prévention des risques professionnels et de personnels administratifs.

Vous travaillerez avec d'autres professionnels de la MSA (médecins conseils, travailleurs sociaux) dans le cadre de l'évaluation et de l'accompagnement de situations qui requièrent un regard transversal, au bénéfice des ressortissants du régime agricole.

L'ENTREPRISE

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est une entreprise de droit privé qui assure une mission de service public.

La MSA est le deuxième régime de protection sociale en France et prend en charge la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et de ses ayants droit : non-salariés (exploitants, employeurs de main-d'œuvre) et salariés (d'exploitations agricoles, d'entreprises coopératives agricoles et d'organismes professionnels agricoles).

Organisée en guichet unique, elle gère la protection sociale de façon globale, de la santé à la famille, en passant par la retraite et le recouvrement. Elle prend également en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, et mène des actions à caractère sanitaire et social en complément de la couverture légale.

LES PLUS DE LA MSA

- Rémunération selon expérience, évolutive et incluant un 13^e mois ;
- Prime d'intéressement ;
- Prime de délégation ;
- Période d'essai de 4 mois non renouvelable ;
- Possibilité de télétravail ;
- Chèques déjeuners ;
- Plan d'épargne entreprise et plan épargne retraite avec abondement de l'employeur ;
- Comité Social et Economique (CSE) : chèques vacances, prise en charge de loisirs... ;
- 14.5 jours de récupération + 5 semaines de congés payés.

CONTACT

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Ségolène TRITSCHLER

sous-directrice Pôle entreprise et Santé sécurité au travail
06 03 43 63 64 / tritschler.segolene@bourgogne.msa.fr